REGLEMENT

Article 1 : La KANERDALL est une course route et nature organisée par l'Association des ARTS HOMBOURGEOIS permettant de choisir sa distance après 8 kms de course en fonction de son ressenti (13 kms ou 20 kms). Le parcours traversera le parc du château de Hombourg-Budange empruntant l'allée des Tilleuls et celle des Tuileries. Puis le château de Luttange ouvrira ses portes aux coureurs. Sur la voie Romaine des Antonins reliant Lyon à Trèves, au niveau du pont Romain de Metzeresche aura lieu la séparation des circuits :

- ⇨ Le 13 kms : HOMBOURG-BUDANGE, LUTTANGE, METZERESCHE, HOMBOURG-BUDANGE.
- ⇨ Le 20 kms : HOMBOURG-BUDANGE, LUTTANGE, METZERESCHE, METZERVISSE, METZERESCHE, KEDANGE-SUR-CANNER, HOMBOURG-BUDANGE.

Départ unique à 10h devant la salle des fêtes. Deux classements seront effectués. Les postes de ravitaillement seront placés tous les 5 kms.

Article 2 : L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non, cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans, hommes ou femmes. Les jeunes non majeurs s'inscriront uniquement sur le parcours de 13 kms et devront présenter une autorisation manuscrite des parents. La participation aux frais pour les 13 kms ou les 20 kms est fixée à 10 €. Le bulletin d'inscription est à envoyer à Mme Patricia GOLDSCHMITT 5 rue des Peupliers 57920 KEDANGE-SUR-CANNER.

Article 3 : Les coureurs participent à cette compétition sous leur propre responsabilité. Certificat médical obligatoire à fournir au plus tard lors du retrait du dossard :

- ⇨ Les athlètes non licenciés devront remettre un certificat médical (loi 99-223 et Code du Sport art. L.231-3) avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an, ou sa photocopie.
- ⇨ Les athlètes licenciés F.F.A ou F.F.T devront remettre une photocopie de la licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication.

Aucune participation à la course (même sans dossard) ne sera acceptée sans certificat médical.

Article 4 : Un classement distinct par catégorie homme et femme sera effectué pour le 13 kms et le 20 kms. Les 3 premiers ou premières de chaque catégorie seront récompensé(e)s, en revanche si pour une catégorie il y a moins de 5 participants, seul le 1er ou la 1ère sera récompensé(e). Les récompenses ne sont pas cumulables.

Article 5 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les Arts Hombourgeois

1ère édition
Course Route & Nature
HOMBOURG-BUDANGE

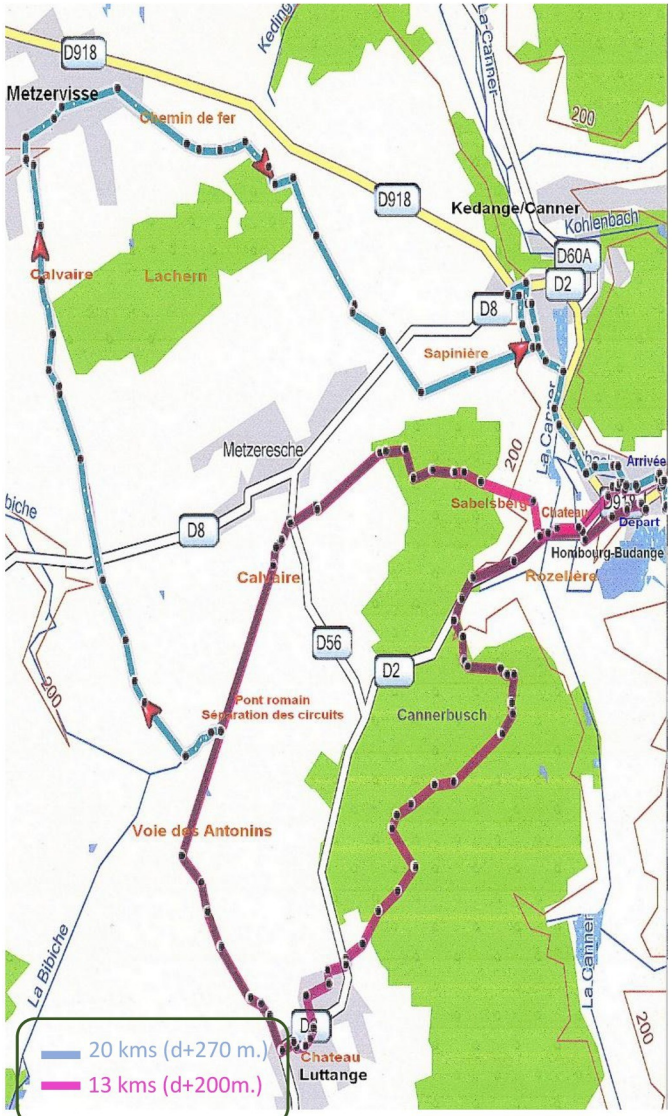

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter et à envoyer pour le jeudi 18 décembre 2014 au + tard
accompagné de votre règlement de 10 €
à l'ordre « Les Arts Hombourgeois »
Et du certificat médical* *(cf. article 3 du règlement de la course)*
À l'adresse suivante :

Mme Patricia GOLDSCHMITT
5 Rue des Peupliers
57920 KEDANGE-SUR-CANNER

Pour plus d'informations :
☏ 03 82 83 98 74 ou ☽ 06 81 94 94 88
🗐 patricia.goldschmitt@sfr.fr

Réservé à l'organisateur
N° de Dossard :

COURSE ENVISAGEE ☐ 13 kms ☐ 20 kms

Sexe ☐ masculin ☐ féminin

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....
.....

Date de naissance : ..... ☏ : ...../...../...../...../.....

E-mail : .....@.....

Licencié : ☐ oui ☐ non, N° de licence FFA ou autre : .....

Club ou Association : .....

Date ..... Signature

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) Mme ou M.....
Responsable légal, autorise mon enfant à participer à la course de 13 kms.

Date ..... Signature

DOSSARDS et INSCRIPTIONS

Retrait des dossards
Le samedi de 14h à 18 h , le dimanche matin jusqu'à 9h45.
Salle des Fêtes de Hombourg-Budange
au 5 rue de la Fontaine

Les inscriptions seront acceptées 1h avant le départ de la course.
Nombreux lots et récompenses. Cadeau souvenir aux 300 1ers inscrits.

Caisse de Champagne au club ayant le plus d'inscrits